

Mis et Thiennot : nouvelle proposition de loi



Une proposition de loi notamment déposée par le député de l'Indre, Jean-Paul Chanteguet, va être présentée à l'Assemblée nationale. Nouvelle lueur d'espoir pour les défenseurs de Mis et Thiennot.

Jean-Paul Chanteguet, député de l'Indre et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, viennent de déposer une proposition de loi complétant la procédure de révision des condamnations pénales.

Cette proposition de loi fait suite au rejet de la sixième requête en révision du procès Mis et Thiennot survenu à la fin de l'année 2015. S'il est avéré que les protagonistes de l'affaire ont avoué sous la contrainte et les coups, ces faits de torture n'ont jamais été considérés comme des faits nouveaux de nature à faire réviser le procès. A la demande du comité de soutien pour la révision du procès Mis et Thiennot et de Jean-Pierre Mignard, leur avocat, "nous avons pris la décision de déposer auprès de nos assemblées respectives une Proposition de loi qui « élargit les possibilités de saisir la cour de révision et de réexamen de demandes en révision d'une condamnation pénale, au bénéfice de toute personne dont la culpabilité résulte d'aveux obtenus par l'usage de la torture », déclarent MM. Chanteguet et Sueur.

En inscrivant dans la loi ce nouveau cas de révision d'une condamnation pénale, la France se conformerait aux engagements internationaux qu'elle a signés et ratifiés et notamment à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée à New-York le 10 décembre 1984. Rappelons que le soixante-dixième anniversaire de la fameuse affaire sera commémoré le 29 décembre prochain au Poinçonnet en présence de nombreuses personnalités.